# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 08 Avril 2021 à 20 heures 00 en visio-conférence

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,

Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.

Daniel MALE, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH, Frank DAL MAGRO.

Absente : Laurence TACHET.

Procuration : Laurence TACHET à Frank DAL MAGRO.

22 conseillers connectés et 23 votants

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MALE est élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de respecter une minute de silence en mémoire d'Anne VOGELWEITH, l'épouse de Monsieur Michel VOGELWEITH, ancien Maire de la Commune et maman de Félicia, conseillère municipale.

### 1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

### 2. Affectation du résultat d'exploitation – Budget Commune – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation capitalisé du budget Commune d'un montant de 610 355.87 € à la section d'investissement (1068 Affectation des Réserves).

### 3. Affectation du résultat d'investissement – Budget Commune – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'investissement capitalisé du budget Commune d'un montant de 407 417.81 € au chapitre 001 (Excédent d'investissement).

## 4. Vote des taux de fiscalité locale – Exercice 2021.

Depuis la suppression progressive de la Taxe d'Habitation au profit de l'Etat et le transfert de la Cotisation Foncière des Entreprises à la Communauté d'Agglomération, il ne reste que les Taxes Foncières bâti et non bâti à déterminer. En compensation, les communes perçoivent le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties du Conseil Départemental d'où un taux passant de 6.59 % à 32.24 %. En cas de différence significative, un coefficient correcteur est appliqué afin de ramener le produit fiscal attendu 2021 à celui de 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Arrête pour l'exercice 2021 les taux d'imposition suivants :

- Foncier Bâti 32.24 %
- Foncier non Bâti 15.70 %

## 5. Budget Primitif – Budget Commune – Exercice 2021.

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 2 contre :

Approuve le Budget de la Commune Exercice 2021, arrêté comme suit :

- FONCTIONNEMENT
  - Dépenses 2 375 869.30 €
  - Recettes 2 375 869.30 €
- INVESTISSEMENT
  - Dépenses 2 978 035.35 €
  - Recettes 2 978 035.35 €

Monsieur Frank DAL MAGRO explique qu'il vote contre le Budget car il est en désaccord sur la prévision budgétaire en section de Fonctionnement Dépenses au niveau de l'imputation 6531 correspondant aux indemnités ; la pandémie ayant limité les réunions des commissions l'enveloppe dédiée aurait dû être révisée à la baisse.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire des indemnités n'est pas consommée en totalité et qu'elle a été répartie en toute transparence lors du Conseil du 28 Mai 2020. L'activité des conseillers et des adjoints indemnisés ne se juge pas au nombre de réunions organisées surtout en temps de pandémie, pour preuve les réalisations terminées, en cours et à venir. Par ailleurs, il précise que les imputations 657362 (Budget CCAS) et 6574 (subventions aux associations Budget Commune) sont abondées respectivement à + 8 000 € et + 20 000 € par rapport aux dépenses réalisées en 2020, afin de subvenir aux éventuels besoins supplémentaires sociaux et associatifs. Enfin, il rappelle qu'il a invité les élus à faire bon usage de leur indemnité en faveur de la vie sociale stivalienne.

## 6. Affectation du résultat d'exploitation – Budget Forêt – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation capitalisé d'un montant de 52 165.52 € à la section de fonctionnement (002 Excédent de Fonctionnement).

## 7. Affectation du résultat d'investissement – Budget Forêt – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'investissement capitalisé d'un montant 30 026.99 € au chapitre 001 (Excédent d'investissement).

## 8. Budget primitif – Budget Foret – Exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Budget de la Forêt Exercice 2021, arrêté comme suit :

- FONCTIONNEMENT
  - Dépenses 61 800.00 €
  - Recettes 61 800.00 €
- INVESTISSEMENT
  - Dépenses 30 026.99 €
  - Recettes 30 026.99 €

## 9. Budget Primitif – Budget Eau – Exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le Budget Eau en délégation de service public pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges Exercice 2021, arrêté comme suit :

- FONCTIONNEMENT
  - Dépenses 60 000.00 €
  - Recettes 60 000.00 €

**10. Amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux Rue de Sainte-Odile.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'amortir les travaux d'enfouissement des réseaux, Rue de Sainte-Odile d'un montant de 140 376.05 €, soit une somme de 9 358.40 € pendant 15 ans.

**11. Amortissement de la subvention d'équipement versée en nature au bénéficiaire de la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle communale, Avenue Charles-de-Gaulle, pour la création d'un cabinet médical.**

---

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions :

Décide d'amortir le montant de la cession à l'euro symbolique du terrain alors que sa valeur est estimée à 22 079 €, soit la somme de 2 207.90 € pendant 10 ans.

**12. Opérations comptables de clôture relatives au viager du Palais Abbatial.**

---

La valeur du bien a été estimée au moment de la conclusion du viager à la somme de 310 000 €. La Commune a versé à Claude HENRY 106 500 €, d'où une différence de 204 400 € qu'il faut constater comptablement parlant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'opération d'ordre suivante :

- Recettes de Fonctionnement : 7788-042 204 400 €
- Dépenses d'Investissement : 16878-040 204 400 €

**13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de toitures sur différents bâtiments.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de toitures de l'Eglise Abbatiale, de la maison paroissiale, de la salle des fêtes Edmond CUNIN et des vestiaires du Stade des Papeteries.

**14. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de voirie.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de voirie.

**15. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux d'éclairage public.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux d'éclairage public.

**16. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de réfection d'un court de tennis.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer une partie des travaux de réfection d'un court de tennis.

**17. Programme de travaux 2021 en Forêt Communale.**

---

Monsieur le Maire rappelle que les programmes de travaux annuels en forêt communale établis par l'Office National des Forêts découlent des plans d'aménagement, dont le dernier qui couvre les années 2020 à 2039, a été voté par le Conseil le 26 janvier 2021. Comme les années précédentes, ce programme compte trois volets : les travaux sylvicoles, d'infrastructure et cynégétiques. Monsieur le Maire propose de faire réaliser en régie par les services techniques les travaux d'infrastructure pour un montant de 8 980 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :
Messieurs Aurélien BANSEPT et Jean-Yves BOITTE, ingénieurs à l'Office National des Forêts ne prenant pas part au vote.

Approuve le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2021 et précise que les travaux d'infrastructure seront réalisés par les services techniques de la Commune.

**18. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion des Vosges.**

---

Depuis le 1er mai 2020, toute autorité territoriale (tout employeur public), sans exception, quel que soit le nombre d'habitants, a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Qui peut déposer un signalement : L'ensemble des personnels de la collectivité en y incluant les bénévoles, les stagiaires et étudiants, les personnels des entreprises travaillant pour la collectivité, ainsi que les usagers du service public.

Les faits signalés peuvent être : Soit d'origine professionnelle, soit d'origine extra-professionnelle, détectés sur le lieu de travail (exemple : violence conjugale).

Le dispositif peut être : Interne à la collectivité, externe (prestataire), mutualisé avec d'autres collectivités ou pris en charge par le Centre de Gestion (sous réserve de la signature d'une convention).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**19. Questions et informations diverses**

---

---

**Séance levée à 21 heures 00**

---